

# Le Militant

SNUipp / FSU - Territoire de Belfort



## Septembre 2007

MENSUEL N°19 - nouvelle série - 2,50 € le numéro

**Envoi à tou(te)s et écoles**

## Édito

**P**as moins de 11 200 suppressions de postes prévues au budget 2008. Les chiffres donnent le vertige à tous ceux qui, comme nous, ont une certaine idée de notre Education Nationale. Mais c'est bien sur le terrain que ces déficits vont se faire sentir. Ce sont nos élèves et nous qui allons en pâtir. Une attaque de plus qui vient s'ajouter à celles, nombreuses, subies tout cet été : instauration du service minimum, remises fiscales massives pour les plus riches, mise en marche de la privatisation des universités...

Mais, ces mesures, aussi graves soient-elles, sont quantités négligeables au regard de la sévérité du rapport du Haut Conseil sur l'Education (créé à l'occasion de la réforme FILLON) remis au Président de la République ce lundi : celui-ci dénoncerait l'insuffisance de performances de l'école primaire française. Autrement dit, «personnels du premier degré, vous êtes nuls!». On s'attendait à des attaques sur le quantitatif, nous voici servis aussi sur le qualitatif.

Les sujets, nombreux en cette rentrée, sont développés dans ce «Militant» nouvelle mouture. En espérant que celui-ci apporte des réponses à vos questions, des éclaircissements sur les revendications et les combats, on aime rappeler que le contenu peut être aussi le vôtre. Le «Militant» paraîtra désormais à un rythme mensuel, le site internet reprenant les infos les plus urgentes. L'équipe elle-même se renouvelle : découvrez-la dans ces pages ainsi que le tableau des décharges.

Le conseil syndical et l'équipe de rédaction se joignent à moi pour vous souhaiter à tous une bonne rentrée. Bon courage !

Frédéric ESCAFFIT

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp90. Conformément à la loi du 8/1/78, vous pouvez avoir accès et faire rectifier les informations vous concernant. Il suffit de vous adresser au SNUipp90, salle 350 Maison du Peuple, 90020 BELFORT cedex.

Titre: Le Militant  
Éditeur: SNUipp90  
Maison du Peuple 90020  
BELFORT cedex  
Directeur de publication:  
ESCAFFIT  
Imprimé par:  
SNUipp90  
Dépôt légal:  
mois ci-contre  
CPPAP 0910507477

Dispensé de timbrage **BELFORT CTC**

Le Militant

Salle 350  
Maison du Peuple  
90020 BELFORT cedex

déposé le:  
**28/08/07**

## Sommaire

- Page 1: Éditorial
- Page 2: L'équipe du SNU *ipp*/FSU
- Page 3: Reportage: la parole à un collègue
- Page 4: Un mandat du SNU *ipp* à la loupe
- Page 5 et 6: Actualité: le droit de grève
- Page 7: PPRE et CTP à venir
- Page 8: resf et boîte à outils
- Page 9: Bulletin d'adhésion
- Page 10: l'esprit du SNU et l'agenda



✉ Salle 350 - Maison du Peuple  
Place de la Résistance  
90020 BELFORT cedex  
*Permanence mardi après l'école*

☎ 03 84 21 49 57  
FAX 03 84 21 30 79  
@ [snu90@snuipp.fr](mailto:snu90@snuipp.fr)  
🌐 <http://90.snuipp.fr>



# Pour que le SNUipp fonctionne...

## Sont déchargés:



Beau Véronique  
ÉÉ D. Schmidt  
(ZEP - Belfort)  
Co-secrétaire SNU90  
Bureau National  
Élue CAPD



Welfelé Marie-Christine  
ÉÉ J. Pignot  
(Bavilliers)  
Co-secrétaire SNU90  
Suppléante CTP/CDEN  
Maternelle



Vannier Sophie  
ÉÉ Urcerey (RPD)  
Suppléante CAPD  
Suppléante CTP/  
CDEN



Brand Olivier  
ÉÉ Saint Exupéry  
(ZEP - Belfort)  
Co-secrétaire SNU90  
Suppléant CTP/CDEN  
IUFM



Tapie Géraldine  
ÉÉ R. Rucklin  
(ZEP - Belfort)  
Élue CAPD  
Trésorière



Mathieu Emilie  
Poste E  
(Les Barres - Belfort)  
Trésorière



Escaffit Frédéric  
UPI  
(Valdoie)  
Représentant CTP/  
CDEN  
ASH



Giersch Fatima  
ÉÉ É. Géhant  
(Belfort)  
IUFM



Loridat Gérald  
ÉÉ V. Schoelcher  
Co-secrétaire FSU90  
Représentant CTP/  
CDEN  
Suppléant CAPD

## Sont membres du Conseil Syndical:



Ackermann  
Pascal  
École Élé  
Chateaudun  
(Belfort)  
Plan de formation



Hennegrave  
Guillaume  
Poste E  
École Élé  
Aubert  
(Belfort)



Goepfert  
Peggy  
Remplaçante



Griffon  
Annie  
École Mat  
Bartholdi  
(Belfort)



Berbis  
Daniel  
IMF  
École Élé  
Cousteau  
(Essert)



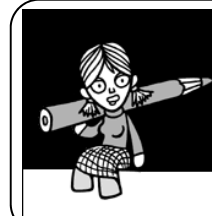
Lorge  
Élisabeth  
École Élé  
Schoelcher  
(Belfort)



Pettelaz  
Chantal  
École Mat  
Boron



Porte  
Evelyne  
École Élé  
D. Schmidt  
(Belfort)



Salzgeber  
Annie  
Maître G  
(Delle)



Saulet  
Frédéric  
Maître E ?  
École Élé  
D. Schmidt  
(Belfort)

# Et vous...

Pour nous joindre  
voire nous  
rejoindre



	lundi	mardi	jeudi	Vendredi
matin		Olivier Brand Gérald Loridat (FSU)	M-Christine Welfele Olivier Brand Véronique Beau (1 semaine sur 2)	Fatima Giersch Géraldine Tapie Véronique Beau (1 semaine sur 2)
après-midi	Olivier Brand	Permanence après la classe	Véronique Beau (1 semaine sur 2)	Émilie Mathieu Géraldine Tapie M-Christine Welfele Frédéric Escaffit Gérald Loridat (FSU) Véronique Beau (1 s./2)





Interview de notre collègue Karine Bouley qui occupait jusqu'en juin le poste supprimé ¾ PEP¼ JPA.



**Ton poste est supprimé à la rentrée. Cela passe un peu inaperçu pour les collègues comme pour les familles. Pourrais-tu expliquer en quoi consistaient tes missions ?**

Dans le cadre des PEP, la plus grosse partie de mon travail consistait à m'occuper du SAPAD, service destiné à assurer la scolarisation des enfants malades. Dès le signalement d'une situation, qu'il émane du directeur de l'école, du collège ou du lycée, de parents, de la santé scolaire, voire des assurances, ma mission consistait à monter un dossier, afin d'assurer un prise en charge rapide de la situation. Dans le meilleur des cas, l'enseignant de la classe acceptait la mission. Sinon, je faisais appel à un autre enseignant de l'école ou encore à un enseignant volontaire connu par l'association des PEP. Évidemment, cela nécessitait plusieurs rencontres, tant avec les parents, les enseignants, les CPE dans le second degré, et la santé scolaire qui est seule à même de recevoir les informations médicales et doit donner son avis.

**Combien de demandes ont été traitées l'an dernier ?**

Nous avons dû traiter 29 demandes dont 19 ont abouti. Il va sans dire que dès qu'une demande est faite, il faut pouvoir laisser tomber tout le reste du travail et s'y consacrer. C'est une urgence. Ce poste demande une grande disponibilité, y compris en dehors des heures traditionnelles de classes, car il faut rencontrer les parents, les enseignants le plus souvent le soir. Nous avons également à traiter avec les assurances : 53 % des heures distri-

buées aux enfants malades ou accidentés déscolarisés ont été indemnisées par les assurances en 2005-2006. Le problème pour l'avenir vient de ce que l'Inspection Académique qui reprend en charge la mission du SAPAD, ne peut en aucun cas recevoir d'indemnité de la part des assurances. C'est donc plus de la moitié du budget qui disparaît. De plus les PEP indemnisaient les déplacements des enseignants volontaires. L'IA ne peut pas le faire !

**Cela veut-il dire qu'il vaut mieux tomber malade au premier trimestre, tant qu'il y a encore des sous ?**

On pourrait presque dire ça ! Car l'IA doit maintenant prendre en charge 100% des heures d'enseignement, et le budget risque fort d'être insuffisant. Il faut savoir que la décision de l'IA de fermer ce poste étonne même jusqu'au rectorat ! Les 4 SAPAD de l'académie ont été réunis en juin à Besançon. J'ai averti Frédérique Leroy qui va me remplacer à l'Inspection Académique afin qu'elle vienne à cette réunion avec moi : elle n'avait pas été conviée officiellement !!!

**« Il faut savoir que la décision de l'IA de fermer ce poste étonne même jusqu'au rectorat ! »**

**Mais Frédérique Leroy s'occupe déjà de la gestion des AVSi, du matériel handicapés et des diverses commissions de la MDPH ; ça risque d'être problématique pour la disponibilité dont tu parlais !**

Oui, certainement. Il faut savoir que le Jura et le Doubs ont un temps plein pour le SAPAD, et la Haute-Saône a un 1/2 temps. Le secrétaire général du recteur était donc très surpris de la suppression de ce poste dans le Territoire. Dans 85 départements en France, le SAPAD est géré par les PEP. Dans le Territoire de Belfort, la convention entre l'IA et les PEP date de 1998. L'IA souhaitait, tout en retirant le poste, garder la convention.

**Le beurre et l'argent du beurre ?**

En quelque sorte oui. Mais la directrice des PEP devra déjà reprendre toutes mes autres missions : colonies PEP à Aisey (recherche de directeurs, budget, réglementation, ...), solidarité et bourses, accompagnement scolaire à Beaucourt Cannetons. En plus du reste de son travail. Les PEP ont donc dénoncé la convention.

**Et pour le ¼ temps JPA ?**

Il a été demandé à l'Inspecteur d'Académie de prévoir 3 heures de décharges par semaine, comme pour l'AGIEM, afin que l'association puisse continuer à assurer ses missions de solidarité (bourses JPA, campagne « jeunesse au plein air »). Rien n'est encore acté pour l'instant.

**A travers la suppression de ce poste, n'est ce pas un pan de l'éducation nationale qui risque de virer au privé ou à l'associatif ?**

On peut effectivement craindre que les assurances qui, pour certaines, avaient une convention avec les PEP, à qui elles remettaient le soin d'organiser, avec l'éducation nationale, l'enseignement des enfants malades ou accidentés, se tournent désormais vers d'autres structures privées genre ACADOMIA. Au grand dommage pour les enfants car je rappelle qu'on faisait toujours le maximum pour que leurs propres enseignants interviennent pour eux.

**Et on grignote toujours et encore, le service public ! C'est pourtant un devoir de l'Inspecteur d'Académie de s'assurer de la continuité de l'enseignement pour chaque enfant de son département sous obligation scolaire.**

Oui. Dès la grande section de maternelle. Et avec Acadomia ou autre, pas de contrôle possible ! Il nous a indiqué en plus, que ce poste qu'il supprime dans notre département est un des premiers d'une longue liste en France. A ce sujet, une pétition circule sur le net à l'adresse suivante : <http://www.menacespourleselevesmalades.net/>. **APPEL pour la scolarisation par le service public des élèves malades ou accidentés.**

*Propos recueillis par M.C Welfélé*

en vrac

**La fracture scolaire s'amplifie**

A peine les résultats du bac publiés, une étude du Ministère de l'Education Nationale reconnaissait « un mouvement de spécialisation sociale croissante des séries ». La prédominance des enfants de cadres dans les séries S se confirme et celles des enfants d'ouvriers dans les bacs pro aussi.

**Suppression de la Carte scolaire**

Nicolas Sarkozy de Nagy de Bocsa et Xavier Darcos ont organisé l'assouplissement de la carte scolaire pour arriver à sa suppression. Motif ? Quelques malins ne la respectent pas. Quelques malins, peut-être les mêmes, ne respectent pas le code de la route: supprimons le code de la route.

**Le CNE débouté**

Le Contrat Nouvelle Embauche a été jugé contraire au droit international et aux principes fondamentaux du droit du travail et invalidé par la Cour d'Appel de Paris. Elle rajoute que « dans la lutte contre le chômage, la protection des salariés semble être un moyen aussi pertinent que les facilités données aux employeurs pour les licencier. [...] Il est pour le moins paradoxal d'encou-

rager les embauches en facilitant les licenciements. »

**« Service minimum » prochainement débouté ?**

La loi votée par le gouvernement sur le service minimum en cas de grève risque le même sort. Des juges constitutionnels pourraient en effet relever la contradiction qu'il y a entre l'organisation d'un scrutin à propos de la poursuite de la grève et le caractère minoritaire du droit de grève.

# Un mandat du SNUipp à la loupe



## Les effectifs:



**L**e SNUipp, considérant que l'Education n'est pas un coût mais un investissement pour l'avenir des jeunes, exige un abaissement significatif des effectifs par classe à tous les niveaux d'enseignement.

Les différents congrès du SNU ont indiqué au fil du temps, des normes qu'il n'est pas admissible de dépasser : Le Congrès d'Aubagne avait fixé à **maximum 25 par classe** l'effectif des élèves, **moins** dans les classes à plusieurs cours, dans les zones difficiles, les zones rurales, **les sections de petits qui ne devraient compter que 15 élèves, et 12 pour les classes spécialisées.** Il demande également un allègement significatif pour la prise en charge des élèves en situation de handicap.

Le Congrès de Lamoura demande pour **les ZEP, l'alignement des effectifs pour aller vers les 20 élèves par classe.**

Actuellement, le SNUipp se prononce pour : **aucune classe maternelle à plus de 25 élèves, 20 en ZEP/REP.**

**D'une manière générale, le nombre de postes affectés dans une école doit être fixé en fonction des besoins réels déterminés par l'équipe.**

**N**ous, enseignants, savons bien à quel point la question des effectifs est cruciale, d'autant plus cruciale pour nous permettre une aide aux élèves en difficulté. Confrontés depuis plusieurs années aux suppressions massives de postes, les rentrées se suivent et se ressemblent avec leurs lots de situations critiques et problématiques pour les élèves, et des conditions de travail dégradées pour les maîtres. Pour l'alter CDEN de printemps, nous avons tenté d'appliquer ces normes syndicales aux écoles élémentaires et maternelles de notre département. Nous avons trouvé, chiffres à l'appui, qu'il nous faudrait :



**Elémentaire : 18 postes**

**Maternelle : 25 postes** (sans utiliser la revendication de 15 élèves en section de petits).

On n'y croit pas ! **43 postes** pour les classes du petit Territoire de Belfort ! C'est dire pour l'ensemble de la France.

Si en plus, on y ajoute les postes qui nous font défaut :

**Soutien : 2,5 postes** supprimés depuis 2 ans

**RASED : 1,5 postes** supprimés à la rentrée 2006 (+ 1 poste E supprimé sur Résidences Rucklin/Dreyfus-Schmidt (« gelé » selon IA) à la rentrée 2007

**SESSAD : 1 poste** supprimé à la rentrée 2006

**PEP-JPA : 1 poste** supprimé à la rentrée 2007

**Remplaçants : 19 collègues** non remplacés un jour de février 2007! Or, selon la revendication du SNU, l'effectif des remplaçants doit être égal à 10% du nombre total des postes. Soit 71. Il en manque donc 15.

**TOTAL = 43 postes** pour les classes et **21** pour d'autres missions.

**Et dire qu'ils veulent supprimer 10 à 17 000 postes en 2008 : on se demande bien où ils vont pouvoir les prendre ! Et nous, va-t-on pouvoir les laisser faire ?.....**

Pour la petite histoire : Dans les années 77-80, pour faire admettre la norme de 30 élèves, pas plus en maternelle, il avait fallu une mobilisation unitaire et persistante de la profession, avec la mise en place d'une solidarité car toutes les directrices qui appliquaient la consigne syndicale de limitation à 30 ont été privées de leur salaire pour « service non fait ». A l'époque, le mouvement avait été suffisamment dur, solidaire et résistant pour permettre d'aboutir. Peut-être devrions-nous préparer financièrement un tel mouvement. Depuis 2003, et les grèves pour les retraites, la FSU dispose d'une caisse de solidarité qu'il serait peut-être judicieux d'alimenter parfois, en prévision...

Marie-Christine

# en vrac

## Des visites dont ON Se pasSerAIT

Mi-juillet, la Maison du Peuple a été cambriolée: tous les locaux ont été « visités » et bien sûr celui du SNUipp aussi. Ce qui est un petit peu rageant, c'est qu'auparavant la Maison du Peuple était surveillée par un veilleur de nuit; non seulement son poste a été supprimé mais en plus, la Mairie a omis de le « remplacer » par une alarme.

Bilan pour le SNU: un ordinateur et quelques accessoires tout neufs (achetés trois jours plus tôt et encore emballés) ont été dérobés.

Après remboursement par l'assurance, il reste environ 400 € à la charge de la trésorerie du SNU (franchise + vétusté du matériel!).

Voilà une bonne raison de ne pas se syndiquer: regardez où finit votre argent!

×××

## Agressions d'enseignants 2006/2007

Le 16 juillet dernier, la Fédération des Autonomes de Solidarité a diffusé ses chiffres concernant les agressions d'enseignants pour l'année 2006-2007. Les antennes locales ont fait remonter 1260 dossiers à la Fédération. Bon nombre d'autres dossiers moins délicats sont traités localement ; néanmoins le nombre d'agressions semble avoir baissé par rapport à l'an passé.

Les dossiers rendaient compte le plus souvent d'agressions verbales (insultes, menaces). Suivent les agressions physiques, les cas de diffamation, puis les coups donnés à un élève! (89 cas)

Les écoles élémentaires sont le plus touchées par les agressions (35,48% des dossiers) suivies de près par les collèges. Les agressions sont le plus souvent le fait des parents (42%) ; les élèves arrivent en seconde position, commettant 35% des agressions.



## Vu d'ailleurs

### Sarkozy suit l'« exemple » canadien

**C**omme le rappelle sans cesse Nicolas Sarkozy aux fonctionnaires, sa « révision générale des politiques publiques » (RGPP) est une copie conforme de la « revue des programmes » entreprise par le premier ministre canadien Jean Chrétien (parti libéral du Québec) de 1995 à 1998, période au cours de laquelle les crédits des

ministères ont été amputés de 5% à 40%. Une boucherie financière qui s'est traduite par la suppression d'un fonctionnaire sur six, la privatisation en masse des services publics (transports en commun, éducation, énergie, santé) et une dégradation des conditions de vie des Canadiens. Les droits d'inscription à la fac ont plus que doublé, les hôpitaux, en sous effectifs, ont mis les malades

sur liste d'attente et n'hésitaient pas à renvoyer les patients chez eux à peine réveillés d'une opération chirurgicale, le prix de l'eau du robinet, de l'électricité, des garderies, explosé, les bibliothèques publiques ont périçlité, privées d'achats de livres...

Chez nous, ça va s'appeler « la modernisation de l'État ».

(Émmanuelle Veil, Charlie Hebdo du 25/07)

les crédits des ministères ont été amputés de 5% à 40%







## Pleins feux sur... ..

La session parlementaire de l'été, outre les cadeaux fiscaux et la déréglementation des heures supplémentaires, la très controversée réforme des universités, la réforme de la justice des mineurs, a réglementé le droit de grève dans les transports publics terrestres.

Fillon annonce déjà que le « service minimum » en cas de grève pourrait être étendu à l'éducation nationale.

### Histoire du droit de grève et des droits syndicaux : une longue conquête

- 1791** La loi **Le Chapelier** interdit la formation de tout groupement professionnel. Elle met fin à toute possibilité de **syndicats** ou de grève. Elle signe aussi la fin des rassemblements paysans.
- 1803** La loi du 22 Germinal an XI réaffirme l'interdiction des rassemblements d'ouvriers et donc l'illégalité des syndicats. Elle fait aussi de la grève un délit. Mais surtout, elle instaure un nouveau système de contrôle plus strict des travailleurs : le **livret ouvrier**. La volonté de renforcer la dépendance du salarié vis-à-vis de son employeur et celle d'accentuer le contrôle policier figurent en bonne place.
- 1864** Le vote d'une loi supprime le délit de coalition. Cette restriction de la **loi Le Chapelier** rend possible les grèves. Toutefois, celles-ci ne devront pas attenter à la liberté de travail ni engendrer de violences.
- 1941** La loi du 4 octobre 1941 dite «Charte du travail», est votée par le **régime de Vichy**. Elle interdit la **grève** et pose le principe des syndicats uniques et obligatoires.
- 1946** Certains droits et libertés deviennent constitutionnels. La constitution affirme ainsi que «Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au **syndicat** de son choix.», elle instaure le **droit de grève** et l'interdiction de la discrimination au travail et s'engage aussi sur le respect du droit international. L'attachement à ce préambule et à la déclaration universelle des droits de l'homme sera réaffirmé dans la **constitution** de 1958.

### Ce n'est donc qu'à la Libération que le droit de grève est pleinement consacré.

Il est inscrit dans le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 : "Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent". Contrairement à ce que semblait annoncer ce texte, le législateur n'est pas intervenu pour encadrer le droit de grève, mais seulement pour l'interdire à certaines catégories de personnels. C'est le cas des Compagnies républicaines de sécurité (CRS) par une loi de 1947, des personnels de police (loi de 1948) et des magistrats en vertu d'une ordonnance de 1958. En raison de cette carence du législateur, le Conseil d'État, tout en reconnaissant le droit de grève des fonctionnaires, a demandé à l'administration de réglementer les conditions de son exercice (arrêt Dehaene de 1950).

### Quelques réactions glanées dans la presse en juillet !

#### Les nantis de la petite Droite

Certains lecteurs de Droite ont une trop grande habitude du confort d'une société qui leur a tout donné (ex : 5è semaine en 82). Ils sont "contre" mais n'ont jamais dit non et ont toujours bien profité. Ils oublient que c'est par la lutte de leurs parents, de leurs collègues, qu'ils ont ce confort et cette protection. Eux n'ont jamais rien fait, ne se sont jamais mouillés, n'ont pensé qu'à eux. L'habitude les a endormis, insensibilisés. Tout leur est dû. ILS en veulent plus ! Ce sont les petits nantis de la petite droite. Ils croient que le monde a changé, qu'il faut vivre avec son temps, il faut bouger. Vibriez, bougez dans le vide et continuez, vous allez tout perdre, vos enfants vont tout perdre. Vous n'aurez rien, que le prix de votre inculture et votre égoïsme crasse. Défendons le syndicalisme !

#### Quel soulagement

Merci au gouvernement de prendre une telle décision afin que les usagers ne soient plus pris en otage par des trublions minoritaires qui sont la honte du syndicalisme français et qui au lieu de proposer des idées constructives pour défendre les intérêts des travailleurs ne sont que des pitres qui profitent de leur pouvoir en prenant en otage les français !!

#### Vous êtes en vacances?

...alors dites merci à la lutte syndicale... car les congés payés... ils ne sont pas tombés du ciel par miracle ! Merci aux grévistes ouvriers: en 1936 on avait droit à 2 semaines de vacances, 3 en 1956, 4 en 1969 et 5 en 1982 ! ...alors ? Le plan du gouvernement actuel : diviser pour mieux régner ! Voilà ! Je propose un nouveau droit de grève, celui de ne pas payer des transports en commun très très insuffisants suite à un manque d'investissements.... mais bon chacun voit midi à sa porte... vive le 4X4 diesel de près de 2 tonnes ! ... pour transporter une personne !

**Droit** : J'ai lu ici quelqu'un s'insurger, comme quoi "Il ne devrait même pas y avoir de grève dans le service public". Je suis d'accord avec vous. Les grèves doivent être interdites. Et pas que dans le service public, partout! Et il faudrait aussi arrêter de verser un salaire aux travailleurs, parce que, franchement, on leur donne déjà un travail pour occuper leurs journées, on leur donne l'occasion de faire plaisir aux plus riches, et en plus ces messieurs voudraient un salaire?! Et puis quoi encore? Des week-ends ? Coluche, reviens, ils sont devenus fous!!!

#### Service minimum : Ca existe déjà !

Quand on connaît le taux de rémunération des députés et qu'on voit leur peu d'assiduité à siéger sur les bancs de l'assemblée, on se rend compte qu'ils assurent depuis bien longtemps un service très minimum. Mais sans perte d'émoluments, hein!

#### à droite toute

Aux grincheux de droite : sans le mouvement ouvrier, on en serait encore à la préhistoire du droit du travail, les patrons ne donnent rien, ils faut se battre pour acquérir sa liberté alors si les luttes sociales vous énervent demander à votre député que les futurs acquis sociaux obtenus par les syndicats soient réservés à ceux qui se seront battus pour les obtenir et rien pour vous, voilà une bonne réforme ; marre de lutter pour des types qui bougent jamais leur cul mais réclament les mêmes avantages !!





## A quoi pourrait ressembler ce service minimum dans les écoles ?



Cette mission pourrait être laissée à la responsabilité des maires, qui pourrait faire appel à des associations style « francas ». Quid des communes rurales qui n'ont pas ce genre de services ?

Ou alors, elle pourrait incomber aux directeurs d'école ? Ce serait une remise en cause directe de leur droit de grève car ils seraient responsables de l'organisation du service ce jour là. Avec quels personnels ? Les enseignants non grévistes ? Et si l'école est fermée ? De plus, avec les effectifs par classe que nous devons gérer maintenant, on voit bien, même dans les grosses écoles, que l'absence de plus d'un collègue peut nuire jusqu'à à la sécurité même des élèves.... Dans certaines administrations, comme la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le directeur départemental peut, en cas de grève, réquisitionner les personnels non grévistes pour aller travailler dans une autre structure du département que la leur. Ainsi, des personnes affectées à Montbéliard peuvent se retrouver pour une journée à devoir travailler au foyer de Besançon. Transférer ces compétences à l'IA et on pourrait imaginer qu'un collègue non gréviste d'une école maternelle de Delle pourrait être envoyé en CP/CE1 dans le RPI du Sigarpif, et qu'une collègue non gréviste de Pergaud maternelle irait ce jour là effectuer son service à Rucklin élémentaire... Rien que du bonheur...

## Et en plus les jours de grève ne seront plus payés !!!!

Notre président nous a avertis : « les jours de grève ne seront pas payés ». "Les jours de grève ne seront pas payés", a déclaré Nicolas Sarkozy le 20 juin dernier sur TF1, en présentant les grandes lignes du projet de loi sur le service minimum. Cette disposition figure d'ailleurs en toutes lettres dans le projet de loi.

Tous les enseignants du département qui ont fait grève, pour certains du 13 mai au 15 juin 2003 s'en souviennent. Aucun jour de grève ne leur a été payé. Les retraits de salaire ont commencé le mois de Noël. Certains qui avaient changé de région et ne dépendaient plus de la même trésorerie ont été « rattrapés » en 2004 !!!

### Propos insultants

Les déclarations du président et l'article du projet de loi stipulant que les jours de grève ne seraient pas payés ont été ressentis comme une provocation par l'ensemble des organisations syndicales.

Ces propos sont insultants pour les grévistes qui ont toujours été ponctionnés pour chaque jour de grève. Si ce n'était pas le cas, pourquoi ne pas faire grève toute l'année ? Nous considérons qu'il s'agit là d'une provocation portant atteinte à la dignité des personnels. En effet, alors qu'il s'agit d'une disposition légale déjà existante, comment justifier cet article autrement que par la volonté de discréditer les personnels aux yeux de leurs concitoyens?

Face à une telle duperie de la part de Sarkozy, Sud-Rail invitait jeudi 5 juillet l'ensemble des cheminots à envoyer au président de la République **des cartes-pétitions afin de demander à Nicolas Sarkozy qu'il fasse "le nécessaire" auprès de la SNCF pour que tous les jours de grève impayés jusqu'à présent soient remboursés :**

"J'ai appris lors de votre allocution télévisée que jusqu'à maintenant les cheminot(e)s grévistes avaient leurs journées de grève payées. Ayant fait plusieurs grèves depuis le début de ma carrière pour sauver des acquis sociaux, défendre le service public, contester des injustices, j'ignorais totalement cette disposition", peut-on lire sur les cartes-pétitions éditées jeudi par Sud-Rail, à signer et à renvoyer à l'Élysée. **"Soit j'aurais dû être payé, soit vous avez menti"**. "La direction de la SNCF semble avoir été aussi ignorante que moi, puisque chaque journée de grève m'a coûté des dizaines d'euros ! Selon vos déclarations sur TF1, soit j'aurais dû être payé, soit vous avez menti, ce que personne n'ose croire !", poursuit le texte. "Je vous demande donc (...) de faire le nécessaire auprès de la direction SNCF pour que les sommes qui m'ont été retirées depuis le début de ma carrière de cheminot(e) me soient rapidement restituées".



Et si nous aussi, nous envoyions une carte postale à Nicolas Sarkozy ?

## LA GRÈVE



La grève a toujours été un acte construit **par l'initiative de minorités** déterminées ou organisées, qui ont su cristalliser le désir de la majorité qui, autrement, demeurait refoulé et réprimé. L'acte véritablement démocratique, c'est la grève. Le droit de grève n'aurait jamais été conquis sans des initiatives "anti-démocratiques", des mises devant le fait accompli (les portes sont fermées, il y a un piquet ...), des actes de violence sans lesquels aucune légalisation ne serait jamais intervenue. **La grève est illégale par essence.** La grève n'est pas simplement l'acte par lequel on refuse de travailler à un moment donné. Elle modifie les rapports existants et crée un climat dans lequel les travailleurs discutent, s'ouvrent les uns aux autres de nouveaux horizons, se découvrent et découvrent leur force. Les assemblées générales, organisme vivant groupant le collectif de travail devenu collectif de grève, sont le lieu par excellence de ce travail collectif **de soi sur soi**. La grève par son existence même, et par ce qu'elle permet -piquets, assemblées, discussions, organisations, comités élus, unité syndicale, coordination des délégués ...- pose des questions qui vont au delà de ses motifs limités : elle met en cause, par cela même qu'elle l'interrompt fut-ce si peu, le principe de l'exploitation et l'ordre politique qui le soutient ».

*Le timing de Sarkozy-Fillon : contrat unique de travail et laminage du droit de grève, par Vincent Présumey*



# Quelle ambition pour les PPRE ?

**L**a lutte contre l'échec scolaire est devenue l'un des défis majeurs que doit relever notre système éducatif.

Or force est de constater que ce dernier n'est actuellement tout simplement pas en mesure de former correctement l'ensemble de la population, notamment ses franges les plus fragiles. Et les enseignants ne vont plus pouvoir supporter longtemps d'être ainsi laissés seuls face à des cas d'élèves dont ils ne savent pas par quels moyens les faire entrer dans les apprentissages.

Il faut arrêter cette hypocrisie qui consiste à invoquer partout l'impératif de réussite pour tous alors qu'en réalité l'école ne cesse de se décharger de cette responsabilité. Soit en réduisant régulièrement le peu de moyens disponibles. Soit en imposant des orientations pédagogiques qui vont peu à peu rendre impossible toute possibilité d'aider ceux qui éprouvent les plus grandes difficultés.

Exemple de ces orientations : les PPRE. Ce dispositif administratif, qui a comme objectif affiché d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés par un programme d'apprentissage adapté, risque, en fait, de marginaliser encore plus ceux qui en bénéficient.

Car d'un côté, il individualise les apprentissages. Ce qui signifie pour l'enseignant de devoir considérer sa classe non plus comme un groupe de personnes progressant ensemble (mais pas forcément au même rythme) mais comme l'addition de plusieurs individus suivant tous leur propre programme d'apprentissage personnalisé (bien que souvent le même). Et pour les élèves, c'est risquer de se retrouver un jour seuls à suivre le parcours qui doit leur permettre de surmonter leurs difficultés (quand ils ne suivent pas le même programme que les autres). Alors même, que

l'expérience nous apprend que lorsque ces difficultés sont trop importantes, la plupart des enfants concernés cherchent autant que possible à ne pas se distinguer dans tout ce qui concerne les apprentissages, et à plutôt se faire remarquer dans d'autres domaines.

Et de l'autre, il externalise la difficulté scolaire. Il présuppose tout d'abord que les difficultés scolaires ont une origine extérieure à l'école, souvent un manque d'éducation de la part des parents ou bien l'appartenance à une culture différente voire un manque de culture ou même des difficultés familiales. Alors que, là encore, l'expérience montre que c'est bien souvent parce qu'ils ne comprennent ni le sens ni les attentes de l'école que beaucoup d'enfants y éprouvent de sérieuses difficultés. Il rend ensuite les parents responsables (en partie) de la réussite scolaire de leur enfant. Les difficultés qu'il rencontre leur sont exposées lors de l'élaboration du PPRE. Et comme l'école n'est souvent pas en mesure d'apporter de réelles solutions permettant de surmonter les difficultés importantes, les parents se retrouvent implicitement invités à rechercher de l'aide à l'extérieur (psychologue, orthophoniste, grapho-motricien, soutien scolaire, aide aux devoirs...).

**« Si l'on veut donner une chance à notre école de remporter la lutte contre l'échec scolaire, il faut absolument lui accorder les moyens que cela exige »**

Si l'on veut donner une chance à notre école de remporter la lutte contre l'échec scolaire, il faut absolument lui accorder les moyens que cela exige : plus d'adultes dans les écoles et notamment d'enseignants, moins d'élèves par classe, une

**ATTENTION:**

**à n'utiliser que là où l'enfant a pied !**



vraie mixité sociale, plus de maîtres spécialisés et de psychologues scolaires travaillant en équipe avec les enseignants, plus de classes disposant d'un enseignement différencié (ASH), une formation initiale plus sérieuse et une formation continue bien réelle, plus de conseillers pédagogiques avec davantage de présence sur le terrain, plus de temps pour les concertations, les rencontres avec les parents et le travail en équipe... Il faut également favoriser la recherche et l'innovation pédagogique. Et c'est seulement à ce prix, que l'école pourra relever le défi de toute démocratie, à savoir: offrir à tous les individus la possibilité de devenir un jour de vrais citoyens.

Mais apparemment, certaines personnes ont d'autres projets pour notre école. Parce qu'il faudrait vraiment être naïf pour penser que ceux qui ont instauré les PPRE, imaginaient sincèrement que cette disposition aussi peu audacieuse que coûteuse, consistant à faire remplir des documents administratifs par le personnel, allait permettre aux enseignants de venir en aide plus efficacement aux élèves en difficultés.

Moi, je dis qu'avec les PPRE, ces personnes se foutent bien de notre gueule!

Guillaume

## Préparer le CTP du 6 septembre

**N**ul doute que l'IA aura bien du mal à appliquer sans dommage ses mesures de carte scolaire lors du CTP du 6 septembre.

Aidez-nous à argumenter en faveur des ouvertures de classes justifiées (au moins du point de vue de l'administration) ou contre les fermetures qui ne le sont pas.

Pour cela, communiquez-nous vos chiffres réactualisés à la rentrée et les remarques supplémentaires que vous pourriez apporter: inscriptions fermes à venir, élèves non comptés mais attendus, etc.

Le compte-rendu de ce CTP vous sera communiqué sur le site du SNUipp90 et



par un mél si vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion.

**Nouvelle attaque contre les élèves en difficulté de ZEP/REP**

Après les suppressions de postes de soutien, le « redéploiement » de postes du RASED, l'abandon de la scolarisation des «2 ans» en REP, sans parler des suppressions des postes SESSAD ou JPA dont l'action profite majoritairement aux élèves des quartiers défavorisés, l'IA s'attaque une fois de plus assez sournoisement à la lutte contre les inégalités sociales. 2 mesures « surprise » à la veille et pendant les vacances: sup-

pression («gel» pour 1 an selon l'IA) du poste E sur Rucklin/Dreyfus-Schmidt ciblé CP et suppression du poste de l'assistante d'éducation «CP renforcé» sur Saint-Exupéry aux Glacis (CP très chargés dans les deux cas: classes de 25 et 24 élèves). Ces mesures sont bien sûr accompagnées de fermetures ou non-ouvertures fermes étonnantes et autres fermetures ou ouvertures conditionnelles à surveiller.

Pour beaucoup, c'en est trop! Nous nous proposons de contacter très vite les écoles de ZEP/REP pour éventuellement utiliser les moyens du SNUipp afin de coordonner une action. Là encore, n'hésitez pas à nous contacter.



Olivier

# Aucune chaise vide à la rentrée

Partout en France, les interpellations de sans-papiers se font de plus en plus nombreuses. Les chasses aux sans papiers, à coups de contrôles au faciès et de rafles ciblées dans les quartiers ont continué de plus belle cet été. Le nouveau ministère de l'identité nationale se veut efficace : 125 000 interpellations et 25000 expulsions sont prévues pour l'année 2007. Il s'agit donc de faire du chiffre, l'objectif doit être atteint! Les interpellations s'accompagnent parfois de drames comme celui d'Ivan Demsky. Ce jeune Russe-Tchéchène de 12 ans a été grièvement blessé après une chute du quatrième étage de son immeuble, à Amiens, lors d'une tentative d'interpellation de ses parents le 9 août. Un tel drame aurait pu se produire hier chez nous : lundi 6 août, la PAF (Police Aux Frontières) est intervenue à Belfort chez deux familles de

"sans-papiers" qui ont par chance et grâce à l'action du resf échappé à leur interpellation. Mais un tel drame pourrait se produire demain chez nous: dans le territoire de Belfort, 7 familles ont déjà reçu un OQTF (arrêté portant obligation à quitter le territoire français) et toutes ne seront vraisemblablement pas régularisées.

Nous continuerons donc à travers des rassemblements comme celui du 28 août à dénoncer l'injustice et le manque d'humanité des procédures d'éloignement.

Nous continuerons à apporter notre soutien aux familles sans papiers même si nous savons que de plus en plus mises en cause pour délit de solidarité ! Cet été, à Belfort, Catherine BERNARD, une assistante sociale à Solidarité Femmes, s'est retrouvée placée en garde à vue et mise en cause pour le

motif « d'aide au séjour irrégulier ». Nous continuerons notre action malgré les pressions et les intimidations ! Nous continuerons pour que les expulsions ne se fassent pas dans l'indifférence.

Restons donc vigilants. Soyons prêts à nous manifester si besoin est. Aucune chaise ne doit être vide à la rentrée. Nous n'oublions pas qu'à Offemont, 3 enfants d'une même famille avaient été interpellés le matin même de la rentrée de septembre 2005 et expulsés dans la journée. Le resf90 n'était alors pas encore constitué. La rentrée 2007 doit se faire avec tous dans la joie et la bonne humeur.

Fatima



Pour vous informer : inscrivez-vous par mél (resf90@gmail.com) ou consultez notre page sur la toile : [www.educationsansfrontiers.org](http://www.educationsansfrontiers.org) (rubrique « 90 \_Territoire de Belfort »)

## Boîte à outils



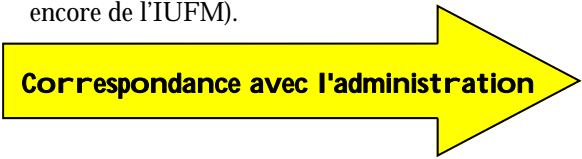
### Us et coutumes épistolaires...

Au mois de Juin, un de nos IEN a reçu le courrier d'un étudiant de l'IUFM concernant une question administrative. Zélé, non seulement celui-ci répondit par la négative à la question posée, mais aussi y alla de sa petite leçon sur les us et usages des courriers « protocolaires ». Faut pas faire comme ci mais comme ça. Ecoute bien Papa (à défaut d'écouter son supérieur hiérarchique, qu'il n'est pas encore puisque l'apprenti professeur dépend encore de l'IUFM).

Ce cours, dispensé gracieusement par un ponte (un crâne d'œuf!) en la matière, eût pu favorablement être accompagné de ce commentaire : « de mon temps, j'ai eu droit à des cours d'écriture administrative pendant mes deux vraies années de formation initiale. On appelait cela de la « législation ». C'était très barbant (!) mais cela me permettait de m'adresser correctement à mes vénérés chefs. Je vais donc me battre depuis la haute position que j'occupe à présent pour interpellier le ministère afin que la

formation initiale des professeurs des écoles publiques de notre pays soit enfin digne de ce nom. »

Mais il fût plus aisé de rabaisser l'apprenant. Tout élève ne devrait-il pas avoir la science infuse ? Ou au minimum se procurer l'indispensable KISAITOU du SNUipp dans lequel on peut trouver des modèles de courriers aux IEN. Merci pour vos conseils monsieur l'IEN. Je n'ajoute pas de formule de politesse car elle n'est pas de rigueur dans les lettres administratives.



- Adresser son courrier en n'indiquant que la fonction du destinataire.
- Transmettre par la voie hiérarchique.



- Sur une feuille format administratif (21/29,7),
- Laisser une marge (1/3 de la feuille environ),
- S'il s'agit d'une réponse, indiquer les références de la demande,
- Si des pièces sont jointes (attention à conserver les originaux),
- Conserver un double à classer soigneusement.

Nom - Prénom	Date
Fonction - Poste occupé	
Adresse	
Objet du courrier : (ne traiter qu'une affaire par feuille)	
<b>M A R G E</b>	
Qualité	
Adresse du destinataire (ne pas désigner par le nom personnel),	
Rédiger lisiblement, brièvement, clairement. La formule de politesse n'est pas nécessaire (éviter à tout prix le cordialement !)	
Signer	
Indiquer, énumérer les pièces jointes (faire une chemise)	



# Être syndiqué ? Pourquoi ?

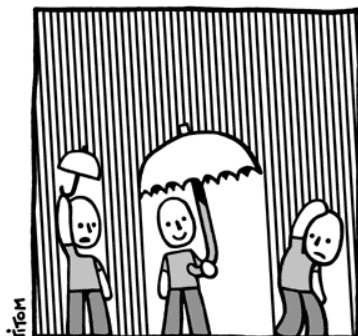


Adhérer c'est :

- faire vivre un lieu de réflexion, d'échanges, de construction et d'action
- permettre l'information et la défense des personnels
- permettre la lutte pour la défense de notre école, de nos conditions de travail et de celles de nos élèves.
- avoir des informations personnalisées sur sa carrière

La présence syndicale est indispensable à la survie de nos droits à tous, particulièrement en cette période de crise.

Aujourd'hui nos droits acquis au fil du temps par de longues luttes syndicales et le droit pour les enfants d'avoir une école de qualité sont de plus en plus fréquemment bafoués.



Militer, participer ou simplement soutenir le SNUipp, c'est une décision qu'il est temps de prendre ! Venez nous rejoindre !!

En adhérant au SNUipp/FSU vous lui donnez la possibilité morale et financière d'exister.

## BULLETIN D'ADHESION 2007/2008 SNUipp / FSU du Territoire de Belfort

NOM: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
 Adresse personnelle: \_\_\_\_\_  
 Mél: \_\_\_\_\_ Tél: \_\_\_\_\_  
 Nom et adresse de l'école: \_\_\_\_\_  
 Catégorie (Instit/ PE): \_\_\_\_\_ Échelon: \_\_\_\_\_  
 Montant de la cotisation : \_\_\_\_\_

### COTISATION 2007-2008

TAUX = indice X 0,3

se reporter au tableau et rajouter la somme ci-dessous si vous faites partie d'une de ces catégories

Ch d'école: 1€ - Spécialisé: 5€

Direction < 5cl: 5€ - Direction >5cl: 8€

Temps partiel = cotisation 100% × taux de temps de travail avec un minimum de 80€

Retraités : 80€

☺ POUR 100€ de cotisation 66€ sont déductibles des impôts ci-dessous, prix de la cotisation par mois, déduction des impôts faite :

Cotisation à l'année	104 €	110 €	120 €	130 €	140 €	150 €	160 €	180 €	200 €	220 €
Cotisation réelle par mois sur 12 mois	2,95 €	3,12 €	3,40 €	3,68 €	3,97 €	4,25 €	4,53 €	5,10 €	5,67 €	6,23 €

Echelon	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation
	Instit	Instit	PE	PE	PE - HC	PE-HC
1	340	102	348	104	494	148
2	356	107	375	113	559	168
3	365	110	394	118	600	180
4	372	112	415	125	641	192
5	382	115	438	131	694	208
6	389	117	466	140	740	222
7	398	120	494	148	782	234
8	419	126	530	159		
9	440	132	566	170		
10	468	140	611	183		
11	514	154	657	197		

Si vous payez en plusieurs fois, cochez les mois où l'on encaissera vos chèques.

sep	oct	nov	déc	jan	fév	mar	avr	mai	jun

- Je me syndique au SNUipp90 afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
  - au développement du service public et laïc d'éducation

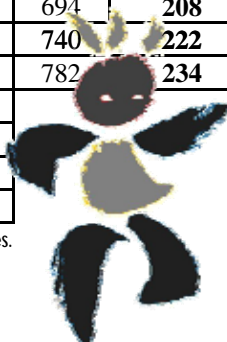
Le SNUipp/FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp et la FSU.

Conformément à la loi, j'ai un droit d'accès aux données informatisées du SNUipp me concernant, données que je peux vérifier et corriger.

DATE :

SIGNATURE :

PAIEMENT: uniquement par chèque en 10 fois maximum. Dernier chèque encaissé au plus tard fin juin 2008. Vous choisissez vous même les fins de mois et le montant de vos mensualités. Une seule nécessité: le total des chèques doit correspondre au montant de la cotisation !



## L'ESPRIT DU SNUipp/FSU

La FSU (Fédération Syndicale Unitaire) est une jeune fédération (14 ans) qui regroupe en son sein une vingtaine de syndicats très représentés dans l'Education Nationale (le SNUipp pour le 1er degré, le SNES pour les collèges et lycées, le SNUEP pour l'enseignement professionnel, le SNEP pour l'EPS et le SNESUP pour le supérieur), ainsi que dans de nombreux services publics tels que la recherche, la santé, la culture, l'environnement... (1ère fédération de la fonction publique)

Le SNUipp (Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC; syndicat majoritaire) tire son identité de sa double préoccupation:

### Un syndicat au service de la profession et de la réussite de tous les élèves

Le SNUipp agit de façon constructive au sein des commissions paritaires comme sur le terrain pour faire entendre la voix des enseignants, les informer, les conseiller, les défendre au quotidien, participer à la recherche de pratiques pédagogiques innovantes et revendiquer des conditions d'apprentissage compatibles avec la réussite pour tous les élèves au sein de l'école. Il agit pour améliorer la formation (entrée progressive dans le métier, formation professionnelle), le travail en équipe (du temps de concertation).

Les militants du SNUipp bénéficiant d'une décharge syndicale ont choisi de limiter au maximum leur temps de décharge afin de rester au maximum dans leur classe au contact des réalités de terrain et de faire vivre les valeurs démocratie, représentativité, proximité, complémentarité, ...



**L'ECOLE N'EST PAS UNE MARCHANDISE**

### Un syndicat de transformation sociale

Le SNUipp, conscient que le métier d'enseignant est un métier à haute responsabilité sociale, conscient que l'école est traversée par les grandes questions de notre société: chômage, précarité, multiplication des exclusions, remises en cause des services publics, de la protection sociale... , que la réussite pour tous les élèves passe par la réussite de leur famille et la réussite de leur avenir, le SNUipp participe à de nombreuses initiatives oeuvrant pour un monde solidaire, démocratique, écologique, égalitaire et pacifiste. Ainsi, par exemple, la FSU compte parmi les membres fondateurs d'ATTAC; localement, la FSU et le SNUipp se sont investis dans l'organisation des Forums Sociaux Locaux de Belfort, dans la création, avec la Ligue des Droits de l'Homme90, du resf90 (antenne locale du RESF-Réseau Éducation Sans Frontières), dans les différents mouvements sociaux impliquant l'avenir de la jeunesse (grosse participation auprès des étudiants et lycéens lors du mouvement anti-CPE), dans la défense de la Sécurité Sociale (pétition de milliers de signatures et animations lors du FIMU), participation à la Marche Mondiale des Femmes, etc.

### Et des pratiques spécifiques au SNUipp

Dans un contexte difficile, il est important de se serrer les coudes. le SNUipp prend le parti de « faire avec » plutôt que de « faire au nom de ».

**Faire avec vous:** Considérez le SNUipp comme un outil au service de l'Éducation. Il permet de faire vivre vos revendications. Ses moyens matériels, humains et institutionnels permettent de donner du poids à des revendications partagées souvent par un grand nombre de collègues. Utilisez-le! Venez aux Conseils Syndicaux!

**Faire avec les autres organisations** syndicales, de l'Éducation ou autres, dès que cela est possible parce que ce qui nous unit dépasse ce qui nous différencie.

**Faire avec l'ensemble de la société civile**, les associations, les collectifs, parce que la convergence des luttes a souvent payé et paiera encore.

Olivier

## Cahier de textes Septembre 2007

S 1
D 2
L 3 Conseil Syndical à 20h
M 4 C'est la rentrée
M 5
J 6 CTP et CAPD
V 7
S 8
D 9
L 10
M 11
M 12
J 13
V 14
S 15
D 16
L 17
M 18
M 19
J 20
V 21 Journée int. de la Paix
S 22 Samedi maquis
D 23 Automne
L 24
M 25
M 26 Conseil National
J 27 Conseil National
V 28
S 29
D 30

